



# DÉLIBÉRATION

## du 25 juin 2024

|   |   |
|---|---|
| Présents : 23<br>Excusés : 3<br>1 pouvoirs<br>Absents : /<br>Votants : 24<br>En exercice : 26   | <p>L'an deux mille vingt-quatre, le vingt-cinq juin à dix-neuf heures cinquante, les membres du Conseil Municipal se sont réunis à Mésanger, à la Mairie, salle du Conseil Municipal, en séance publique, sous la présidence de <b>Mme Nadine YOU, Maire</b>.</p> <p><u>Étaient présents</u> : M. Bruno BENOIT, Mme Laurence BERNARD TANGUY, Mme Sandrine BRANCHEREAU, Mme Laura BRETAUD, M. Bruno CHICOISNE, Mme Maria COURTAY, Mme Florence DRAKE DEL CASTILLO, Mme Estelle GOIMBAUD, M. Damien GUILLON, Mme Anne-Marie HENRY, M. Jérôme LECERF, M. Ludovic LEDUC, M. Frédéric LEGRAS, Mme Agnès LEMARIE, Mme Marina LUCAS, Mme Sandrine MARTINY, Mme Rosalie OUTIN, M. Fabrice PAYEN, Mme Türkan RENZO, Mme Sandrine SUTEAU, M. Philippe THIBAudeau, Mme Nadine YOU</p> <p><u>Étaient absents excusés</u> : M. Antony AURILLON, M. Philippe JAHAN, Mme Isabelle LEAUTE (ayant donné pouvoir à Anne-Marie HENRY)</p> <p><u>Assistaient également au titre des services</u> : Fabienne PITON, Marie LE ROUX - LARDEUX</p> <p><u>Secrétaire de séance</u> : Sandrine SUTEAU</p> <p><u>Date de la convocation</u> : 19 juin 2024</p> |
| Délibération certifiée exécutoire par le Maire, compte tenu de sa télétransmission en PRÉFECTURE de Nantes et de l'accusé de réception reçu,<br>Le <u>26/06/2024</u><br>Publiée, le <u>27/06/2024</u><br>Notifiée, le |   |
| Délibération n°24.5.2   | <b>FINANCES</b><br><i>Demande de subvention exceptionnelle MESANG'ANIM</i>  |

Madame Le Maire rappelle au Conseil sa délibération du 26 mars 2024 portant vote des subventions de fonctionnement aux associations mésangéennes pour 2024 pour un montant de **12 735 €**.

**Cette même délibération précise en outre qu'il peut être attribué en cours d'année des subventions à caractère exceptionnel** sur présentation d'un argumentaire, cette attribution nouvelle nécessitant une délibération spécifique ; **1 865 €** sont réservés à ce titre au BP 2024.

Madame le Maire présente au Conseil la demande de l'Association « Mésang'anim », reçue en mairie le 03 juin 2024, qui souhaite organiser une soirée « disco » le 23 novembre 2024 au complexe du Phénix et qui prévoit un budget déficitaire de 830 € pour cet événement.

L'association « Mésang'anim demande une subvention exceptionnelle auprès de la Commune pour cette manifestation, à destination de la jeunesse.

### **Après avoir entendu cet exposé,**

- Sur proposition du Maire ;
- Vu la demande présentée par l'Association ;
- Vu l'article L2121-29 du CGCT ;
- Vu l'avis favorable de la Commission vie associative – scolaire du 13 juin 2024.

**Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,  
à l'unanimité :**

► **OCTROI** une subvention exceptionnelle à l'association MESANG'ANIM d'un montant de **830 €** crédits à individualiser sur l'article 65748 du BP 2024.

Sandrine SUTEAU  
Secrétaire de séance

Accusé de réception en  
préfecture 044-  
214400962-20240625-  
2452d-DE Reçu le  
26/06/2024

Le Maire,  
Nadine YOU

